

## 21 - Maison de l'Europe en Franche-Comté - Renouvellement de la convention pluriannuelle

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Fondée par la Ville de Besançon, le Département du Doubs et la Région Franche-Comté, la Maison de l'Europe en Franche-Comté est aujourd'hui administrée et financée également par le Conseil Général du Jura et la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Elle a pour objectifs :

- **d'informer** le grand public sur les principales étapes de la construction européenne,
- **de diffuser** l'information communautaire : mise à disposition de **brochures**,
- **de proposer un fonds documentaire** sur les institutions européennes, les politiques européennes, les ouvrages parus sur l'UE,
- **d'orienter** vers des sources d'information appropriées,
- **d'animer** des interventions gratuites sur les grands thèmes européens.

De nombreuses animations scolaires, manifestations, expositions, sont organisées chaque année sur tout le territoire franc-comtois, et particulièrement à Besançon. Cette association a également participé activement au programme européen Comenius Regio porté par la Ville de Besançon et son partenaire roumain Bistrita en 2011-2012 sur la citoyenneté européenne.

Elle est en outre le relais officiel d'information de l'Union Européenne «Europe Direct» en Franche-Comté, et agit pour cela comme intermédiaire entre l'Union Européenne et les citoyens, en encourageant le débat au niveau local. Elle reçoit pour cela un label qui vient d'être renouvelé par la Commission Européenne pour la période 2013-2017.

Le dernier engagement de la Ville de Besançon a pris fin en juin 2013. Cet engagement était lié à celui de l'Union Européenne pour le financement de ses relais d'information qui a été renouvelé pour cinq ans début 2013.

Il convient de renouveler la convention de financement de l'association afin de poursuivre le soutien financier de la Ville. Cette convention serait conclue pour un an avec un renouvellement par tacite reconduction, dans la limite de 5 années sous réserve de la communication du programme d'actions et du budget prévisionnel de l'année n+1 par l'association. La participation financière de la Ville serait de 54 000 € pour l'année 2013. Le montant de la subvention pour les années ultérieures serait fixé par un avenant financier adopté sous réserve du vote annuel des crédits correspondants. La convention préciserait les activités et animations spécifiques pour le territoire bisontin.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer la convention portant sur le partenariat avec la Maison de l'Europe en Franche-Comté,
- décider de verser une subvention de 54 000 € pour 2013, qui, en cas d'accord, sera prélevée sur la ligne 65.023/6574 CS 00290.

**«M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme GERDIL-DJAOUAT n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 15 juillet 2013.*